

## Table des matières

### ENERGIE - CLIMAT – ENVIRONNEMENT – LOGEMENT 3

- UNE TRANSPOSITION DYNAMIQUE DU PAQUET CLIMAT 3
- REVENDICATIONS DES VERTS EN REACTION AU PAQUET CLIMAT 3
- UN PAQUET CLIMAT SOCIALEMENT INJUSTE ? 3
- DES CONSULTATIONS GERMANO-NEERLANDAISES SOUS LE SIGNE DU CLIMAT 4
- DES ENGAGEMENTS VERTS PRIS LORS DU 21<sup>EME</sup> CONSEIL DES MINISTRES FRANCO-ALLEMAND 4
- L'OBJECTIF CLIMATIQUE 2020 A PORTEE DE MAIN ? 4
- LE DIALOGUE SUR LE GAZ ENTRE DANS UN 2<sup>EME</sup> CYCLE : PRIORITE A L'HYDROGENE 4
- L'HYDROGENE VERT DESTINE AU MARCHÉ ALLEMAND SERA BIENTOT PRODUIT EN AUSTRALIE, PAYS QUI PREPARE EGALEMENT ACTUELLEMENT UNE STRATEGIE NATIONALE SUR L'HYDROGENE 5
- RECORD DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE ISSUE DES ENERGIES RENOUVELABLES 5
- VEOLIA DECROCHE UN CONTRAT POUR L'EXPLOITATION DES RESEAUX ELECTRIQUES D'UNE VILLE ALLEMANDE 5
- LE DANEMARK DONNE SON ACCORD POUR LA CONSTRUCTION DU GAZODUC NORD STREAM 2 DANS SES EAUX TERRITORIALES 5
- LE NOMBRE D'« EMPLOIS VERTS » AUGMENTE LEGEREMENT EN ALLEMAGNE. 5
- UN PROJET DE LOI DE REGULATION DES LOYERS A BERLIN VIVEMENT CONTROVERSE 6

### TRANSPORT 6

- DAIMLER INDIRECTEMENT SOUTENU PAR LES AUTORITES ALLEMANDES GRACE AU « SECRET D'ENTREPRISE » 6
- L'OPPOSITION (VERTS-LINKE-FDP) EXIGE UNE COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE POUR STATUER SUR LES DECISIONS DU MINISTRE FEDERAL ANDREAS SCHEUER (CSU) DANS L'AFFAIRE DU PEAGE AUTOMOBILE 6

### ENTREPRISES, INTERNATIONAL 7

- CRISPIATIONS AUTOUR DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES EN ALLEMAGNE 7
- LE PERE DE ROLAND BERGER ACCUSE PAR LA PRESSE D'ACTIVITES EN SOUTIEN AU NSDAP 7
- LE PROJET DE FUSION PSA-FCA SUSCITE DES INQUIETUDES EN ALLEMAGNE 7

### NUMERIQUE, INNOVATION 7

- BAYER INVESTIT DANS L'INNOVATION ET PREVOIT UN PLAN SOCIAL 7
- NIVEAU DE CONFIANCE ENVERS LA CHINE : LE GOUVERNEMENT ALLEMAND ACCUSE DE SOUS-ESTIMER LA PORTEE SECURITAIRE ET STRATEGIQUE DU CHOIX DES EQUIPEMENTIERS POUR SA 5G 8
- LE CAS UBER : PROCEDURE JUDICIAIRE ET COOPERATION AVEC LES SERVICES PUBLICS 8

- **LE MINISTRE DE L'ECONOMIE SOUHAITE RENFORCER LES REGLES DE LA CONCURRENCE DANS LE NUMERIQUE**

**8**

## ENERGIE - CLIMAT – ENVIRONNEMENT – LOGEMENT

### *Une transposition dynamique du paquet climat*

Dès le 2 octobre, le Conseil des ministres a présenté un projet modificatif de budget fédéral 2020 pour prendre en compte les mesures annoncées par le paquet climat adopté fin septembre. Le financement de ce paquet de 54,4 Md€ (d'ici 2023) serait assuré sans recours à de l'endettement nouveau via les revenus de la tarification du carbone (estimés à 19 Md€) et des autres mesures tarifaires, le Fonds énergie - climat (18 à 20 Md€) et le budget fédéral (15,5 Md€). Dans un contexte de critiques persistantes de l'opposition (les Verts parlant de « faillite », la gauche radicale die Linke « de scandale »), des ONG (la Deutsche Umwelthilfe utilisant le terme de « tigre de papier ») et de mouvements écologistes radicaux (blocages de carrefours à Berlin par Extinction Rebellion), le gouvernement réaffirme le cap et son attachement à mettre en œuvre rapidement les orientations décidées. Ainsi, le Conseil des ministres a adopté, le 9 octobre, le [projet de loi sur la protection du climat](#) et le [programme de protection du climat 2030](#), pour traduire les principaux engagements et mesures climatiques du paquet climat. De plus, le 16 octobre, deux projets de loi ont été adoptés pour en décliner les principales dispositions fiscales : réduction d'impôt pour des travaux de rénovation énergétique, augmentation du forfait déplacement déductible de la base d'imposition, baisse de la TVA sur les billets de train longue distance de 19% à 7% au 1<sup>er</sup> janvier 2020, augmentation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 de la taxe sur les billets d'avion selon les distances, de 41% à 74%, augmentation du taux de la taxe foncière en faveur du développement de l'éolien. Par ailleurs, le 23 octobre, deux nouveaux projets de loi ont été adoptés : [l'un](#), pour introduire un marché national d'échange de quotas d'émission dans les secteurs des transports et du chauffage ; [l'autre](#), relatif à l'efficacité énergétique des bâtiments (avec différentes dispositions concernant les chaudières au fioul et au gaz : interdiction de celles mises en service avant 1991, durée maximum d'exploitation de 30 ans pour celles mises en services après 1991 ; conditions restrictives à partir de 2026). Ces textes législatifs seront débattus au Bundestag et Bundesrat.

### *Revendications des Verts en réaction au paquet climat*

En réaction au paquet climat du gouvernement décrié par les Verts, un [document programmatique](#), de 29 pages, intitulé « agir maintenant – mesures en faveur d'un pays neutre sur le plan climatique » a été présenté par la présidence des Verts en vue de son adoption au 44<sup>ème</sup> congrès national en novembre. Ce document s'inscrit en cohérence avec les orientations adoptées par le parti cet été, avec quelques nouveautés : l'évaluation obligatoire de l'impact de tout projet de loi sur la protection du climat ; l'interdiction immédiate du chauffage au fioul et, à partir de 2025, au gaz (les Verts préconisant de promouvoir les systèmes de chauffage solaire, à pompe à chaleur ou au bois) ; l'interdiction de la construction de nouvelles routes fédérales à partir de 2025 ; l'affectation des recettes du péage PL en faveur du transport ferroviaire ; la suppression de l'exonération fiscale du kérosène dans l'aviation et la fin de la vente de voitures neuves émettant des GES à partir de 2030. Dans le domaine de l'énergie, le document réaffirme son attachement à (i) la mise en place immédiate d'un prix d'entrée du carbone à 40 € la tonne, qui devrait atteindre 60€ la tonne en 2021, (ii) une baisse de la taxe sur l'électricité au plancher autorisé par l'UE (0,1 ct/kWh) et (iii) au versement d'un chèque énergie de 100€ par personne, comme mesures compensatoire. Ce document d'orientations a suscité la colère du FDP qui s'oppose « fermement à la tentative brutale de transformer l'économie de marché sociale en une économie autocratique gérée par l'État » (tweet de la vice-présidente, Nicola Beer). Quant au chef du groupe parlementaire du SPD au Bundestag, Rolf Mützenich, il a déclaré au Tagesspiegel que « les Verts agissaient de manière néolibérale ».

### *Un paquet climat socialement injuste ?*

Selon l'institut de recherche économique DIW, le paquet climatique du gouvernement fédéral affecterait d'abord les ménages à faibles revenus. Les mesures pèseraient en moyenne 0,7% du revenu net sur les ménages. Toutefois, la charge moyenne pour les populations à faible revenu s'élèverait à plus 1%, contre 0,4% pour les ménages les plus aisés. La réduction de la taxe sur les énergies renouvelables ne compenserait guère les effets de la tarification du CO2 dans l'hypothèse d'un prix à 60€ la tonne (plafond). D'autre part, l'augmentation du forfait de déplacement journalier soulagerait davantage les ménages à revenus moyens ou élevés. Les chercheurs du DIW n'ont pas tenu compte de la prime de mobilité pour les personnes à faible revenu, compte tenu du faible impact statistiques (selon les chiffres du ministère des Finances, seuls 200 000 personnes y sont éligibles). « Le paquet climatique est socialement injuste », a résumé Claudia Kemfert, économiste au DIW. Selon l'étude, certaines mesures du paquet climat sont même contre-productives en termes de politique climatique. Par exemple, la réduction prévue de la redevance sur les énergies renouvelables de 0,625 centime d'euro en 2030 pourrait augmenter la consommation d'électricité de 0,5%. Avec le mix électrique actuel, cela signifierait des émissions supplémentaires de CO2 de 1,4 million de tonnes.

## *Des consultations germano-néerlandaises sous le signe du climat*

Les gouvernements allemand et néerlandais se sont réunis à Berlin le 2 octobre pour des consultations bilatérales (les troisièmes du genre, après 2013 et 2016). Les deux pays ont rappelé leur engagement à atteindre la neutralité climat d'ici 2050 et à renforcer leur coopération bilatérale à cet égard (cf. réunion conjointe des cabinets climat le 22 août à La Haye). Ils ont annoncé renforcer la coopération bilatérale et régionale pour le développement de l'éolien offshore, l'hydrogène et la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Les gouvernements ont apporté leur soutien au projet de « Green New Deal » de la nouvelle Commission. Une [déclaration d'intention des ministres de l'énergie](#) pour la transition énergétique a été signée.

## *Des engagements verts pris lors du 21<sup>ème</sup> Conseil des ministres franco-allemand*

Les gouvernements allemand et français se sont réunis à Toulouse le 16 octobre pour le 21<sup>ème</sup> Conseil des ministres franco-allemand. A cette occasion, la France et l'Allemagne ont soutenu l'adoption rapide du Pacte vert pour l'Europe qui sera proposé par la présidente élue, Ursula Von der Leyen. Les deux pays ont affiché leur volonté de voir l'Union européenne parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Sur les moyens d'y parvenir, les positions se sont rapprochées avec le souhait (i) d'introduire une tarification du carbone dans les secteurs non-ETS, (ii) d'introduire d'un prix plancher du carbone dans le cadre ETS européen, (iii) de travailler à la mise en œuvre d'une taxe carbone aux frontières et (iv) de réorienter les flux financiers pour faciliter la transition écologique, notamment en renforçant le rôle de la banque européenne d'investissement dans le financement de l'action climatique. Sur la biodiversité, dans la perspective de la COP-15, l'objectif de conclure d'ici à 2020 un traité des Nations unies sur la protection de la biodiversité des océans et le développement des pratiques durables a été annoncé. En matière de déforestation, les deux pays ont demandé des propositions d'initiatives législatives ou non législatives de l'Union européenne destinées à éviter les importations de produits issus de la déforestation. La feuille de route « climat, transport et énergie » est disponible [ici](#).

## *L'objectif climatique 2020 à portée de main ?*

Contre toute attente, l'Allemagne pourrait quasiment atteindre l'objectif climatique de réduction de gaz à effet de serre (GES) de l'Allemagne en 2020 (-37% pour une cible -40% par rapport à 1990), selon plusieurs associations du secteur de l'énergie. A condition toutefois que la tendance actuelle se poursuive : une baisse de plus de 35 % d'émissions de CO2 apparaît en effet plausible dès 2019. La raison en est un effondrement inattendu des émissions de CO2 du secteur de l'énergie (plus de 15 % en moins par rapport à 2018), selon la fédération allemande de l'énergie et de l'eau (BDEW). En particulier, la baisse de la consommation de houille (-18,4%) et de lignite (-21,7%), au cours des trois premiers trimestres par rapport à la même période l'année dernière, serait liée en grande partie à la combinaison de prix très bas du gaz et élevés des certificats de quotas d'émission. A noter également une hausse significative de 17% et de 8% de la production d'énergie éolienne et hydraulique. Berlin n'a pas, pour l'heure, confirmé cette tendance, le gouvernement tablant jusqu'ici sur une atteinte de l'objectif de baisse des GES à hauteur de 33%.

## *Le ministère fédéral de l'Economie et de l'Energie a présenté les premiers résultats du processus « Dialogue sur le gaz à l'horizon 2030 ».*

En décembre dernier le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (BMWi) avait initié un processus de « Dialogue sur le gaz à l'horizon 2030 » avec les acteurs industriels et institutionnels du secteur destiné à étudier le rôle futur des sources d'énergies gazeuses dans un contexte double de sortie du nucléaire en 2022 et du charbon à l'horizon 2038. Les conclusions de ce dialogue sont sans équivoque : le gaz restera une composante à long terme du mix énergétique allemand pour la production d'électricité, de chaleur pour les bâtiments et l'industrie. Les carburants à base de gaz devraient également gagner en importance dans le domaine de la mobilité. Aussi, les analyses prospectives montrent que la demande de gaz restera stable, voire augmentera légèrement jusqu'en 2030 et qu'ensuite l'hydrogène deviendra une composante essentielle de la transformation énergétique à l'horizon 2050. Le gouvernement fédéral qui adoptera une stratégie sur l'hydrogène d'ici la fin de cette année entend faire de l'Allemagne le leader mondial des technologies de l'hydrogène.

## *Le dialogue sur le gaz entre dans un 2<sup>ème</sup> cycle : priorité à l'hydrogène*

Au niveau européen, le ministère allemand de l'Économie et de l'Énergie entend également accroître son soutien à l'utilisation de l'hydrogène. En effet, au second semestre 2020, l'Allemagne assurera la présidence du Conseil de l'UE



et le gouvernement fédéral a d'ores et déjà l'intention de fixer deux priorités en matière de politique énergétique : l'éolien et le gaz offshore. Par ailleurs, l'Allemagne souhaite développer la coopération entre les États de la mer du Nord à partir de la production d'énergie éolienne en mer et la conversion en hydrogène.

### ***L'hydrogène vert destiné au marché allemand sera bientôt produit en Australie, pays qui prépare également actuellement une stratégie nationale sur l'hydrogène***

L'Australie qui dispose d'un potentiel très important pour la production d'hydrogène vert à partir de l'énergie solaire et éolienne pourrait signer un contrat d'approvisionnement à long terme avec l'Allemagne. Dans cette perspective, une délégation allemande conduite par la Fédération des industries allemandes (BDI) et l'Académie allemande des sciences et de l'ingénierie (Acatech) a créé un groupe de travail bilatéral sur l'hydrogène avec des scientifiques australiens de l'Université de Canberra, afin d'examiner d'ici mi-2020 les détails d'une mise en œuvre de production d'hydrogène vert sur le sol australien destinée au marché allemand.

### ***Record de consommation d'électricité issue des énergies renouvelables***

Au cours des trois premiers trimestres de 2019, les énergies renouvelables ont couvert près de 43 % de la consommation d'électricité. Il s'agit d'une augmentation de près de cinq points en pourcentage par rapport à la même période l'an dernier (38,1 %). Si les volumes d'énergie éolienne et solaire au quatrième trimestre restent à la moyenne des dernières années, la part des énergies renouvelables sur l'ensemble de l'année 2019 pourrait s'élever à 42 %. Néanmoins ces chiffres records contrastent fortement avec la situation dramatique de l'expansion de l'énergie éolienne, laquelle - en raison d'un manque de terrains et d'une réglementation de plus en plus restrictive en matière de distance - pourrait sombrer dans une véritable récession. Si celle-ci s'installait dans la durée, l'objectif national de 65% d'énergie renouvelable dans la consommation d'électricité à l'horizon 2030 pourrait être compromis.

### ***Veolia décroche un contrat pour l'exploitation des réseaux électriques d'une ville allemande***

Le groupe Veolia a remporté un contrat pour l'exploitation des réseaux électriques et gaziers de la ville de Braunschweig, dans le nord de l'Allemagne, pour une période de 20 ans. Obtenu dans le cadre d'un appel d'offres, ce marché doit permettre à Veolia de réaliser un chiffre d'affaires annuel moyen de 100 M€ pour l'électricité et de 30 M€ pour le gaz, soit un chiffre d'affaires total cumulé sur la durée du contrat d'environ 2,6 Mds€. A partir de janvier 2021, une filiale de Veolia assurera l'exploitation des réseaux électriques et gaziers de la ville, ainsi que l'entretien et l'ingénierie de gestion de réseau. Elle devra notamment moderniser ces réseaux, intégrer des centrales d'énergie renouvelable et développer l'électromobilité à Braunschweig. Pour promouvoir la mobilité électronique, la filiale de Veolia ambitionne de développer les infrastructures de recharge de la ville entre 2021 et 2026. Elle compte également augmenter le nombre de véhicules utilisant des carburants alternatifs (électricité, gaz et hybrides) au sein de son parc, afin d'avoir recours à ce type de véhicule uniquement dans le cadre de l'exploitation du réseau.

### ***Le Danemark donne son accord pour la construction du gazoduc Nord Stream 2 dans ses eaux territoriales***

Le pipeline reliant la Russie à l'Allemagne via la mer Baltique doit livrer 55 Mds m3 de gaz russe à l'UE à partir de 2020. Le Danemark était le dernier pays dont l'autorisation était requise pour poursuivre des travaux. Ce dernier tronçon, de 147 km, se situe au sud-est de l'île danoise de Bornholm, dans la mer Baltique.

### ***Le nombre d'« emplois verts » augmente légèrement en Allemagne.***

L'Office fédéral allemand de la statistique a annoncé le 22 octobre que le secteur manufacturier représentait plus de deux tiers des emplois verts. La plupart des travailleurs sont employés pour la fabrication des machines, notamment des éoliennes ou d'autres dispositifs de stockage et d'approvisionnement d'énergie. Le secteur de la construction est le deuxième le plus important avec 45 000 employés spécialisés dans l'isolation des bâtiments ou dans la construction de systèmes de canalisations. Selon Destatis, 37 947 personnes, soit 15 % des « emplois verts » sont rattachés au secteur des biens et services, dont la moitié à l'architecture et à l'ingénierie. La croissance reste toutefois timide, notamment en raison du recul enregistré dans le secteur éolien, alors que le développement des champs éoliens était déjà en perte de vitesse depuis des années. Le plafond des enchères pour construction des champs était extrêmement limité jusqu'en

2018 et les parcs éoliens citoyens ne parvenaient pas à obtenir des prêts. En outre, le soutien financier octroyé par la loi sur les énergies renouvelables (EEG) aux éoliennes actuellement en vigueur arrivera à son terme en 2021.

### *Un projet de loi de régulation des loyers à Berlin vivement controversé*

Un [projet de loi d'encadrement et de plafonnement des loyers](#) qualifié de "révolutionnaire" a été adopté par le Sénat de Berlin (SPD-Die Linke-Die Grünen), le 22 octobre, dans le but de mettre fin à l'explosion des loyers dans la capitale allemande (plus 75% entre 2011 et 2016). Le texte (i) prévoit un gel des loyers, pendant cinq ans, pour un logement construit avant 2014 (1,5 million de logements concernés) et (ii) régule le montant des loyers indexés à un plafond par mètre carré, en fonction de l'ancienneté de la construction et l'équipement du logement (entre 3,92 euros/m<sup>2</sup> hors charge, pour les logements antérieurs à 1918 - sans chauffage collectif ni salle de bain - et 9,8 euros/m<sup>2</sup> pour les logements rénovés entre 2003 et 2013 avec chauffage collectif et salle de bain). Cette limite ne peut être dépassée en cas de renouvellement du bail. Les loyers trop élevés pourront être revus à la baisse sous certaines conditions, si le montant du loyer dépasse 20% des plafonds en tenant compte de majorations ou minorations en fonction de la qualité de l'emplacement (cette disposition ne prendra effet que neuf mois après l'entrée en vigueur de la loi). A partir de 2022, les propriétaires pourront compenser l'inflation à hauteur de 1,3% par an, si le montant atteint reste inférieur au loyer maximal autorisé. Les travaux de modernisation ne pourront être répercutés qu'à hauteur d'un euro par mètre carré et par mois sur le loyer. Le recrutement par l'administration de la ville de 250 personnes est annoncé pour garantir la bonne mise en œuvre du projet. Les logements sociaux et les constructions louées depuis 2014 sont exclus du projet de loi. Les associations de locataires ont salué ce plafonnement des loyers, tant attendu, et qualifié le projet d'opportunité historique, tandis que les opposants à cette loi, notamment le secteur immobilier, dénoncent la radicalité des mesures. Ces derniers s'inquiètent des années de litiges à venir qui paralyseront la construction de nouveaux logements à Berlin. Le principe même de la constitutionnalité de la loi est remis en cause par ses détracteurs. L'opposition conservatrice et les géants de l'immobilier décrivent une « économie planifiée socialiste » qui ne résoudra en rien la tension sur le marché immobilier. La loi sur le plafonnement des loyers doit encore être définitivement adoptée par le Parlement régional début 2020, pour entrer en vigueur fin 2020, avec effet rétroactif au 18 juin 2019.

## **TRANSPORT**

### *Daimler indirectement soutenu par les autorités allemandes grâce au « secret d'entreprise »*

Malgré les remous en août 2019 sur la discrétion de l'autorité fédérale des transports motorisés (Kraftfahrt-Bundesamt, KBA), considérée par beaucoup comme non conforme à toute obligation de neutralité et de mise à disposition d'informations au consommateur, un article du quotidien Handelsblatt indique que les juges allemands se voient encore refuser l'accès aux documents ayant circulé entre le KBA et Daimler, sous couvert de confidentialité des documents. Cela signifie que la KBA s'en remet à la position officielle de son administration de tutelle, le ministère fédéral des transports. Par ces faits d'obstruction de justice, l'avocat des parties plaignantes (propriétaires de véhicules VW et Daimler) indique que la KBA pose clairement les intérêts de l'industrie au-dessus de ceux du pouvoir judiciaire et de la sphère publique [le consommateur]. Les juges veulent rendre compte fin décembre de leur réaction face au positionnement de la KBA. Si les clients américains ont reçu de gros dédommagements, les clients allemands sont quant à eux confrontés à une situation où le soutien des autorités semble pour le moment faire défaut ou affaiblit en tout cas la défense des consommateurs.

### *L'opposition (Verts-Linke-FDP) exige une commission d'enquête parlementaire pour statuer sur les décisions du ministre fédéral Andreas Scheuer (CSU) dans l'affaire du péage automobile*

Une commission d'enquête parlementaire est sur le point d'être mise en place au Bundestag pour examiner les décisions prises par le ministre fédéral, accusé par l'opposition de s'être engagé hâtivement sur des contrats signés en 2018 avec les entreprises Kapsch et CTS Eventim pour la mise en place du péage automobile, avant même de connaître la décision de la Cour européenne de justice du 18/06/2019. De plus, il aurait contrevenu au droit des marchés publics. On lui reproche des engagements financiers élevés que le contribuable pourrait avoir à essuyer (estimation à 500 M€) du fait de dates de signature trop précoces, ce qui lui vaut de multiples quolibets de toutes parts : un ministre aux « idées tout droit sorties d'un chapiteau à bière », « qui n'avoue même pas du bout des lèvres avoir commis des erreurs », « ministre teflon » [qui reste en poste malgré des difficultés notoires] et des demandes de démission. De nombreuses personnalités

seront interrogées devant la commission, dont l'ancien Secrétaire d'Etat Gerhard Schulz, « impliqué dans l'histoire du péage avant de passer chez Toll Collect avec un contrat fort bien doté ». On reproche également aux concessionnaires d'avoir conclu ou modifié une quinzaine de contrats de sous-traitance sans l'accord du ministère fédéral, ce qui représente une violation contractuelle, raison pour laquelle le ministère fédéral requiert un dédommagement de 4 M€ auprès de ces mêmes gestionnaires.

## ENTREPRISES, INTERNATIONAL

### *Crispations autour de la fiscalité des entreprises en Allemagne*

Le Ministre de l'Economie et de l'Energie, Peter Altmaier, a annoncé souhaiter baisser l'impôt sur les sociétés allemand, dans le cadre de sa stratégie en faveur du *Mittelstand*. Cette mesure n'a pas été discutée de façon vaste au sein du gouvernement, une telle mesure n'ayant pas été prévue par le contrat de coalition liant le SPD et la CDU. La principale mesure fiscale d'ici 2021 devrait être la suppression d'une partie de la surtaxe de solidarité, destinée à financer le rattrapage des Länder de l'Est par une surtaxe de 5,5% sur l'impôt sur les revenus et l'impôt sur les sociétés. Mais là encore, la suppression de cette surtaxe ne serait que partielle, et concernerait uniquement l'impôt sur les revenus des contribuables avec un revenu inférieur à 74 000 € par an. Une fédération professionnelle (BVMW), représentant les intérêts des entrepreneurs allemands, a annoncé vouloir porter l'affaire devant la justice pour inconstitutionnalité.

### *Le père de Roland Berger accusé par la presse d'activités en soutien au NSDAP*

Après une longue période de recherches, le quotidien Handelsblatt a mis à jour des faits jusque-là non connus accusant, d'une part, Georg Berger d'activités ayant soutenu le régime nazi, et d'autre part son fils Roland de déformations de la réalité réitérées depuis 1977. A titre d'exemple, Georg Berger aurait détenu la carte du parti NSDAP de 1931 à 1944 et gravi plusieurs échelons au sommet de l'administration nazie avant d'être nommé à la tête du directoire des usines Ankerbrot, firme autrichienne spoliée par les nazis au même titre que la villa d'entreprise où s'est ensuite installée la famille Berger sur accord de l'administration nazie. Roland Berger a mandaté deux historiens de renom, [Prof. Michael Wolffsohn](#) (d'origine juive, lauréat du prix Franz-Werfel des droits de l'homme, de la fondation "Centre contre les expulsions") et Prof. Sönke Neitzel (professeur d'histoire militaire et histoire internationale de l'Armée allemande/Bundeswehr - à Potsdam) afin de lancer des recherches approfondies sur le passé de son père. Les nazis l'accusant d'activités de « crime économique de guerre » et l'excluant du parti fin 1944, Georg Berger se serait servi de ces accusations pour se poser à son avantage en tant que victime du régime nazi, lors de la dénazification. Le journal rappelle que sept millions de personnes avaient la carte du parti. Cet article s'inscrit dans le cadre de la difficile question de la mémoire et culpabilité collective allemande, avec plusieurs entreprises obligées de clarifier leur position face au régime nazi quelque soixante-dix ans plus tard, suite à des propos internes controversés (i.e. la biscuiterie Bahlsen).

### *Le projet de fusion PSA-FCA suscite des inquiétudes en Allemagne*

De nombreux journaux allemands soulignent les risques du projet de fusion PSA-FCA, alors que de nombreuses marques du groupe seraient en concurrence assez frontale, en particulier sur le marché européen. Certains sites allemands, et en particulier le site de Rüsselsheim, ancien siège allemand, font face à des surcapacités et des mesures de chômage partiel. Plus globalement, les syndicats et le management d'Opel se sont mis d'accord sur une réduction de 6 800 postes en Allemagne, soit près d'un tiers des effectifs de la marque, mais les syndicats ne craignent qu'un rapprochement avec FCA ne conduise à des mesures supplémentaires de réduction des coûts et des effectifs.

## NUMERIQUE, INNOVATION

### *Bayer investit dans l'innovation et prévoit un plan social*

Selon Liam Condon, directeur de responsable de la firme agricole de Bayer, la firme prévoit plusieurs milliards d'euros d'investissements dans l'innovation agricole : 25 milliards dans la recherche agronomique, augmentation des 2,3 milliards déjà investis dans l'agrochimie, investissements dans l'innovation digitale et informatique (par exemple : surveillance satellite des champs pour mieux répartir les pesticides). Ce faisant, elle tente de répondre au climat général de défiance face aux produits phytosanitaires (plus particulièrement, à la polémique autour du glyphosate) et d'anticiper un possible renforcement des normes juridiques de certains Etats en la matière. De manière générale, Bayer souhaite réduire de 30% son impact écologique à l'horizon 2030. Pour autant, et malgré une augmentation prévue de 4% sur les ventes en 2019 (soit un bénéfice d'exploitation de 12,2 milliards d'euros) en dépit des conditions climatiques

difficiles aux Etats-Unis, Bayer prévoit la suppression de 12 000 postes d'ici 2021 en raison de son rachat de Monsanto et des synergies qui y sont conséquentes.

### ***Niveau de confiance envers la Chine : le gouvernement allemand accusé de sous-estimer la portée sécuritaire et stratégique du choix des équipementiers pour sa 5G***

Dans le quotidien Handelsblatt (HB), un groupe de cinq députés chrétiens-démocrates (dont Norbert Röttgen, Président de la commission des affaires étrangères du Bundestag et Peter Beyer, Coordinateur transatlantique du gouvernement) s'oppose à la décision de la chancelière Merkel de renoncer à l'interdiction de la technologie chinoise pour l'élargissement du réseau 5G. Dans leur tribune, ils reprochent au gouvernement allemand de sous-estimer la portée stratégique du choix des équipementiers Huawei et Ericsson. En effet, le catalogue sécuritaire ("Sicherheitskatalog", p.27) du gouvernement n'aborde pas la question de l'indépendance des entreprises, équipementiers en l'occurrence, envers leur gouvernement d'appartenance. Cela doit pourtant être un élément "déterminant", selon ces commentateurs dans leur tribune, qui précisent que "la plupart des experts, services secrets compris, s'accordent pour dire que des contrôles au niveau technique ne pouvant être exhaustifs, une quelconque manipulation des réseaux ne saurait aucunement être exclue". Même la "diversité d'approvisionnement" évoquée dans le catalogue sécuritaire (p.13) ne suffit pas à garantir une indépendance raisonnable, un plafond d'approvisionnement par un même équipementier limité aux 2/3 des besoins étant considéré comme extrêmement élevé. "Le seul risque qu'une manipulation soit possible, c'est déjà un potentiel de domination par une puissance extérieure", d'autant que la norme mobile 5G fait partie de ces réseaux numériques opérant comme le système nerveux d'une économie, d'une société ou d'un Etat. La Chine se garde le droit de ne faire changer des infrastructures critiques que par des firmes chinoises. Par conséquent, si l'on ne peut pas contrôler le système technologique en place de façon totalement sûre, le niveau de sécurité autour de la 5G ne sera plus qu'une question de confiance envers le fabricant et le pays duquel il provient", la loi chinoise obligeant Huawei à coopérer avec le Parti. La responsabilité du contrôle de cette fiabilité est du ressort du gouvernement allemand (politique) et non du ressort des parties contractantes (entreprises), ces dernières étant plutôt centrées sur leur rendement. Enfin, les auteurs de cette tribune sont d'avis que ces décisions politiques à large spectre ne devraient être prises que par le parlement (Bundestag) si l'on veut conserver le droit du citoyen à l'autodétermination et défendre à long terme la souveraineté technologique allemande.

### ***Le cas Uber : procédure judiciaire et coopération avec les services publics***

A la suite d'une action en justice d'un exploitant d'une société de taxis (Taxi-Ruf, 1100 taxis à Cologne), le tribunal régional de Cologne a, le 23 octobre 2019, établi une incohérence entre la *Personenbeförderungsgesetz* (Loi sur le transport des passagers) et la manière dont les chauffeurs Uber recevaient leurs commandes de trajet. Selon la loi, les conducteurs de voitures de location (contrairement aux taxis) ne peuvent recevoir leurs ordres de trajet que par leur société-mère (laquelle étant établie à Amsterdam pour Uber), ce qui n'est pas le cas des conducteurs Uber qui communiquent directement avec les passagers à travers l'application mobile. Dans sa décision, le Tribunal prescrit une amende de 250 000 euros pour chaque trajet violant la loi. Uber peut faire appel de cette décision, qui représenterait une menace pour une partie de son activité en Allemagne. Cependant, Uber consolide ses appuis à Berlin. Le 25 octobre 2019, plusieurs journaux ont relayé la volonté de la plateforme de communiquer ses données de trafic (densité de trafic, fluidité aux intersections, etc.) aux services publics tels que les Instituts de recherche et les urbanistes de Berlin. Ceci, dans un but d'amélioration de la circulation dans la capitale. L'avenir d'Uber en Allemagne semble assez hétérogène et disparate d'un Land à un autre.

### ***Le Ministre de l'économie souhaite renforcer les règles de la concurrence dans le numérique***

Le [SPIEGEL](#) et le [Handelsblatt](#) se sont fait l'écho d'un projet de loi allemand (non encore publié) sur la concurrence dans le secteur numérique. Le Ministre allemand de l'économie, Peter Altmaier, souhaite renforcer les règles de la concurrence dans le numérique. Il partirait du constat que les grandes plateformes utiliseraient les données fournies par leurs utilisateurs, pour dominer la concurrence dans le numérique. La disposition clé de ce projet de loi consisterait à faciliter la constatation d'une position dominante sur plusieurs marchés sur les données et de pouvoir ainsi empêcher une utilisation des données d'un marché pour freiner la concurrence sur un autre marché. Le projet de loi a également des dispositions concernant la transférabilité des données personnelles et une protection juridique accrue des lanceurs d'alerte, l'accès à l'information étant de plus en plus compliqué dans le cadre de procédures de concurrence.



**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Berlin (adresser les demandes à [berlin@dgtrésor.gouv.fr](mailto:berlin@dgtrésor.gouv.fr)).

**Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**Service Économique de Berlin**

Adresse : Pariser Platz 5, 10117 Berlin, Allemagne

Rédigé par (par ordre alphabétique) : David ANTONI, Thomas JEANNIN, Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY, Catherine LEGRAND, Laurence PAUC, Relu par : Etienne OUDOT DE DAINVILLE

Version du 12/07/2019